



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024

Délibération n° 12

Date de convocation
15.03.2024

Date d'affichage
20.03.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Détermination du règlement intérieur de la Braderie « Lutte Anti-Gaspillage ».

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__12-DE



M. Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'organisation de la Braderie "Lutte Anti-Gaspillage" nécessite la mise en place d'un règlement intérieur afin de déterminer, entre autres, les modalités d'inscription, de paiement, les règles d'hygiène et de sécurité.

Les habitants de la zone géographique autorisés à s'inscrire à la Braderie et les restrictions de ventes sont également indiqués sur le règlement intérieur.

Il est nécessaire d'apporter des précisions concernant les restrictions de circulation et de stationnement pour les exposants sur le règlement valable lors de l'édition précédente, modifié en ce sens.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter le règlement de la Braderie Lutte anti-gaspillage de Combs-la-Ville.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT la nécessité de garantir le bon déroulement de la manifestation, de mener les inscriptions de façon optimale et de répondre aux attentes des publics, un règlement intérieur clarifiant les conditions d'inscriptions, d'accès et de fonctionnement, a été élaboré et sera applicable à l'ensemble des personnes souhaitant s'inscrire à la Braderie Lutte anti-gaspillage,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__12-DE



APPROUVE les termes du règlement intérieur de fonctionnement de la braderie lutte Anti-gaspillage ci-annexé.

DIT que son application est effective dès l'approbation dudit document par le Conseil Municipal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision et notamment les éventuelles modifications mineures du présent règlement.

Combs-la-Ville, le 25 mars 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Claude LUTTMANN

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -